

Rapport annuel
2015-2016



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur
- empathie
- engagement
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect

Montréal, le 11 juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le quarante-et-unième rapport annuel de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Montréal, le 11 juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le quarante-et-unième rapport annuel de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Diane Duval, HD

Montréal, le 11 juin 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le quarante-et-unième rapport annuel de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Diane Duval, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente	Diane Duval , HD	Élue au suffrage universel des membres	Mai 2014
Administrateurs	Anick Boulay , HD	Estrie et Montérégie	Mai 2015
	Ghislaine Clément , HD	Estrie et Montérégie	Mai 2014
	Diane Routhier , HD	Estrie et Montérégie	Mai 2013
	Francine Demeules , HD	Bas Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2014
	Danielle Arcand , HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Novembre 2014 (démission 13 avril 2015 et poste vacant depuis)
	Mélanie Desmarais , HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2014
	Johanne Landry , HD	Montréal et Laval	Mai 2013
	Nicole Seminario , HD	Montréal et Laval	Mai 2015
	Josée Tessier , HD	Montréal et Laval	Mai 2015
	Maryse Lessard , HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2014
	Josée Lemay , HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Novembre 2014
	Mylène Chauret , HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2015
	Manon L'Abbée	Lanaudière et des Laurentides	Mai 2015
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin , Dt.P. MAP		Juillet 2013
	Constance Leduc		Mai 2014
	Carole Lemire , inf. M.Éd.		Janvier 2013
	André Roy		Mai 2014

Comité exécutif

Diane Duval , HD	Présidente
Josée Tessier , HD	Vice-présidente
Johanne Landry , HD	Trésorière
Ghislaine Clément , HD	Administratrice
Carole Lemire , inf. M.Éd.	Administratrice nommée

Personnel du siège social

Janique Ste-Marie , notaire Directrice générale et secrétaire	Nancy Vallée Adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre Elizabeth McDermott Secrétaire de direction (jusqu'au 7 mai 2015) Dominique Larche Adjointe administrative à la présidence et à la direction générale (du 3 juin 2015 au 31 août 2015) Isabelle Caron Adjointe administrative à la présidence et à la direction générale (depuis le 29 septembre 2015)
Agathe Bergeron , HD Responsable, Inspection et pratique professionnelle	Carolle Bujold , HD, Inspectrice Anna Maria Cuzzolini , HD, Inspectrice Jinette Laparé Adjointe administrative, Inspection et pratique professionnelle
Walter Barbosa Responsable, Ressources financières et matérielles	Adriana Elvira Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles
Sophie Lecavalier Responsable, Communications	Nadine Caron Adjointe administrative, Communications Marise Parent Réceptionniste, Commis-secrétaire, Communications
Marlène Harvey , HD, B.Ed., M.Adm Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence et Responsable du Comité de l'encadrement de la pratique professionnelle (depuis le 24 août 2015)	
Louise Hébert , HD Syndique	Julie Boudreau , HD Syndique adjointe (depuis le 13 février 2016)



Rapport de la présidente

L'exercice 2015-2016 s'inscrit dans la continuité, à l'image de l'année précédente, époustouflante et enrichissante à tout point de vue! Les travaux ont été nombreux sur le plan des relations gouvernementales et publiques et avec vous, les hygiénistes dentaires. J'ai donc le plaisir de vous présenter le rapport annuel à titre de présidente de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

MODERNISATION DES PROFESSIONS DU DOMAINE BUCCODENTAIRE

Ce dossier, très actif au cours de l'exercice 2015-2016, a suscité un travail attentif et soutenu. Suite à deux séances de travail avec l'*Office des professions du Québec* en 2014-2015, une 3^e session de travail a eu lieu à l'été 2015 sur les nouvelles orientations de la modernisation des professions en santé buccodentaire. L'Ordre a acheminé une imposante littérature à l'*Office des professions* dès l'automne 2015 afin de bien documenter les activités réservées de l'hygiéniste dentaire, toujours basées sur les compétences de nos membres et supportées par la littérature scientifique et des données probantes.

Enfin, le 9 mars 2016, l'Ordre était convié à nouveau à une rencontre à l'*Office des professions* afin de recevoir les orientations « quasi » finales de l'Office, les mêmes qui vous ont été communiquées par vidéoconférence à cette période.

Dossier des assistantes dentaires

Au printemps 2015, l'*Office des professions* demandait un arrêt du processus de révision du programme de formation secondaire en assistance dentaire, étant donné le dossier de modernisation en cours. À l'automne de cette même année, l'Ordre requérait de l'Association des assistantes dentaires du Québec (AADQ) le retrait d'un avis encourageant ses membres à convenir d'une entente avec leur employeur dentiste pour qu'il assume la responsabilité en cas de poursuite pour exercice illégal de la radiologie par l'assistante dentaire. L'AADQ a retiré publiquement cet avis peu de temps après notre requête.

À l'automne 2015, à la demande de l'*Office des professions*, l'Ordre faisait parvenir une proposition sur les activités pouvant être autorisées aux assistantes dentaires.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

« **Le bon service doit être fourni au bon moment, à l'endroit souhaité, pour la durée requise, par le professionnel compétent, et au meilleur coût possible** ». Cette position de principe, maintes fois reprise par l'État et divers groupes de

travail, a guidé tout le processus de la modernisation de plusieurs professions du domaine de la santé et a permis au gouvernement de faire des choix judicieux dans l'allocation de ses ressources. Au cours de l'exercice 2015-2016, au chapitre des relations gouvernementales, les rencontres ont été nombreuses auprès de nos élus et de divers paliers décisionnels – Justice, Santé, Santé publique, Aînés, etc. – en vue de faire valoir la contribution de nos membres à la santé des québécoises et des québécois.

SANTÉ DENTAIRE PUBLIQUE

L'Ordre s'est fait entendre à ce département du ministère de la Santé et des Services sociaux. Et pour cause, les hygiénistes dentaires occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre du programme de santé dentaire publique. Lors de rencontres avec le bureau du sous-ministre responsable du programme national de santé publique, l'Ordre a réaffirmé l'expertise de l'hygiéniste dentaire en santé comme intervenante de première ligne, notamment dans les écoles auprès des enfants les plus vulnérables.

Les soins buccodentaires en CHSLD

Afin d'approfondir les besoins de soins des résidents de CHSLD, l'Ordre a tenu une séance de travail à Vaudreuil avec les infirmières et M^{me} Rachel Beaudry, HD du CISSS de la Montérégie-Ouest, sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Le modèle de soins qui y est expérimenté démontre que l'hygiéniste dentaire peut et doit agir de façon significative en santé pour la clientèle de CHSLD et inciter le personnel soignant et les proches des résidents à accorder toute l'importance requise à l'hygiène buccale en CHSLD. En 2015-2016, l'Ordre s'est fortement inspiré de ce modèle de collaboration interprofessionnelle pour en faire la promotion auprès de ses nombreux interlocuteurs.

LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

Initiées par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), des rencontres entre des ordres professionnels soucieux du bien-être des résidents de CHSLD, ont suscité des débats et des travaux menant au constat que les besoins de soins sont « criants » en CHSLD. Le continuum de soins exige que, lorsqu'une personne est dans l'incapacité de recourir à des soins et des services de santé parce que son autonomie physique ou mentale n'est plus au rendez-vous, l'État doit considérer les besoins de la personne au-delà de la question médiatisée du bain une fois semaine. Tout au long des travaux, en collaboration et solidarité interprofessionnelles pour les personnes en perte d'autonomie, l'Ordre a fait valoir la pertinence d'une évaluation de la condition buccodentaire à

l'admission en CHSLD et de sa préoccupation de l'hygiène de la bouche des résidents. Les travaux se poursuivent.

LA RÉFORME DU CODE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2015-2016, les délégués des Ordres au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), ont été saisis des travaux en cours à l'Office des professions du Québec en vue de proposer au Gouvernement un premier volet d'une *Réforme du Code des professions - Volet 1 gouvernance : Projet de modification législative*.

Les points principaux portent sur :

- Pouvoir accru de l'Office des professions en matière d'enquête;
- Pouvoir accru du Commissaire aux plaintes qui devient également commissaire à l'admission à un ordre professionnel;
- Formation obligatoire des membres du Conseil d'un ordre;
- Formation obligatoire en éthique et en déontologie des futurs professionnels;
- Séparation des pouvoirs entre le rôle de la présidence et celui de la direction générale.

La réforme du Code – volet 1 – s'inscrit en substance dans la foulée des recommandations de la Commission Charbonneau, notamment en ce qui a trait à la gouvernance de l'Office et des Ordres professionnels. Le projet de Loi 98 vient d'être déposé à l'Assemblée nationale ce printemps. Une commission parlementaire est prévue à l'automne 2016.

À la demande de l'Office des professions, d'autres dossiers ont exigé des commentaires de l'Ordre, dont celui sur le Comité de la formation d'un Ordre chargé de l'étude de l'adéquation de la formation au regard des compétences à acquérir pour l'exercice d'une profession. Plusieurs Ordres, dont le nôtre, jugent qu'il faut revoir le mandat et la composition du Comité et obliger ce dernier à donner des avis en cette matière.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Un Comité des enjeux collectifs a vu le jour au sein du CIQ en 2015-2016. Sa fonction est d'assurer une vigie des enjeux d'intérêt pour le système professionnel, de conseiller et de recommander à l'assemblée des ordres des orientations sur les enjeux d'intérêt collectif en concordance avec un système professionnel qui se veut responsable et cohérent de ses valeurs.

ÉTUDE ÉCONOMIQUE

Plus que jamais, l'Ordre a pris la défense de l'intérêt public. Une étude économique a été réalisée et publiée en novembre 2015. L'étude – *Analyse coûts-avantages de l'offre de services en soins buccodentaires préventifs* – a été diffusée au plus grand nombre de décideurs politiques. Cette étude est en appui à la position de l'Ordre qui considère que les services buccodentaires préventifs doivent être accessibles à tous les segments de la population québécoise.



En plus des résidents de CHSLD et des écoliers, l'Étude économique de l'Ordre documente la part de la population laissée sans ressources et sans accès aux soins et services buccodentaires : les adultes et aînés plus démunis financièrement, les jeunes familles sans assurances dentaires et la petite enfance, pour qui intervenir tôt est primordial pour leur santé future. Cette étude est disponible sur le site de l'Ordre.

RELATIONS PUBLIQUES

Dès avril 2015, le message de l'Ordre en faveur de l'accessibilité des soins buccodentaires préventifs est diffusé au grand public et trouve écho dans les divers médias de presse écrite et électronique et sur les ondes radiophoniques. À l'hiver 2016, l'Ordre rend publique l'Étude économique *Analyse coûts-avantages de l'offre de services en soins buccodentaires préventifs*. Le sujet des coûts des soins buccodentaires au Québec suscite de nombreuses entrevues radiophoniques et télévisuelles ainsi que des articles de presse dans toutes les régions du Québec. Le message de l'Ordre est bien entendu et reçu par le grand public. En effet, il a donné lieu à des rebondissements médiatiques de la part de journalistes qui ont jugé bon d'explorer plus à fond leurs enquêtes sur les coûts des soins buccodentaires au Québec.

L'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a consulté le corps professoral en hygiène dentaire sur les règles qui gouvernent les conditions du consentement éclairé, les normes de tenue des dossiers, l'enlèvement des taches et du biofilm. La contribution des experts de la profession dans l'élaboration de lignes directrices pave la voie à l'établissement de normes de pratique responsable en hygiène dentaire. Vous en verrez les

Rapport de la présidente (suite)

fruits en 2016-2017. Un grand merci aux enseignantes et enseignants hygiénistes dentaires qui participent aux consultations de l'Ordre en surplus de leur charge de travail d'enseignement.

Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO)

En décembre 2015, l'Ordre a amorcé des pourparlers avec l'OHDO en vue du partage d'expériences sur l'encadrement de la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires ontariens, où, depuis 2007, la Loi permet la pratique autonome indépendante. Soulignons que l'Ontario compte près de 14 000 hygiénistes dentaires, tous issus de formation collégiale, dont près de 500 exercent de façon indépendante.

RELATIONS AVEC LES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Rappelons que chaque année, de la mi-mars à la mi-mai, une tournée de la présidente s'enclenche à travers les diverses régions du Québec. Cette année, les membres ont été conviés à un dîner-causerie, précédé d'une formation sur les besoins de soins buccodentaires des résidents de CHSLD. La tournée s'est complétée par une visioconférence par Skype avec les hygiénistes dentaires de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord et par une visite en Abitibi-Témiscamingue.

Également, l'Ordre a fait le point avec ses membres sur les étapes franchies dans le dossier de la modernisation par le biais de deux visioconférences : les 20 février et 12 mars 2016.

Rappelons enfin que l'Assemblée générale annuelle 2015 a permis à l'Ordre de célébrer avec les hygiénistes dentaires le 40^e anniversaire de la profession et de partager avec eux quelques bonnes anecdotes professionnelles.

Relation avec la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec (FHDQ)

L'Ordre a accepté l'invitation de la Fédération de former un comité de liaison afin de traiter de dossiers d'intérêt professionnel, tout en respectant l'indépendance requise quant aux mandats propres à chacun.

PERSPECTIVES

Afin d'assurer le plein développement de la profession et d'affermir son rôle premier de protection du public, des travaux ont débuté à l'hiver 2015 pour doter l'Ordre d'un nouveau plan stratégique. Ce dernier devrait pouvoir amener l'Ordre à son plein développement et le rendre plus apte à interagir de façon efficiente dans un système professionnel en plein changement.

CONCLUSION

La tâche de présidente n'est pas de tout repos. Les horaires sont constamment bouleversés par des convocations à l'*Office des professions*, par des rencontres politiques, tant à Québec qu'à Montréal, et par de multiples téléconférences.

À cela, il faut ajouter les rencontres annuelles des nouveaux gradués et des professeurs, la participation aux réunions du CIQ, les forums de discussion et les formations, les multiples communications écrites et électroniques, les réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif, la rédaction de commentaires et de mémoires et les nombreuses réunions de comités et de gestion. Tout ce travail au quotidien ne peut s'accomplir sans l'appui des membres du Conseil d'administration, de la collaboration du personnel du siège social de l'Ordre et de la direction générale. Je les remercie chaleureusement. Aussi, un merci particulier de l'accueil des membres des comités rencontrés à tour de rôle au cours de l'année.

Présider un Ordre, notre Ordre, c'est une responsabilité 24 heures sur 24 et 7 jours semaine. Cette responsabilité, chers hygiénistes dentaires, je l'assume en votre nom avec fierté et détermination.

L'année 2016 marque le 100^e anniversaire du 1^{er} droit de vote des femmes au Canada. En effet, en 1916, les manitobaines étaient les premières citoyennes canadiennes habilitées à voter. Depuis, les femmes prennent une place significative dans la vie publique et dans les milieux professionnels. Continuons à promouvoir les valeurs féminines de solidarité et à réclamer le respect des compétences des professions traditionnellement féminines comme la nôtre. Après tout, ce sont les femmes qui supportent le réseau de la santé et des services sociaux.

La présidente,



Diane Duval, HD

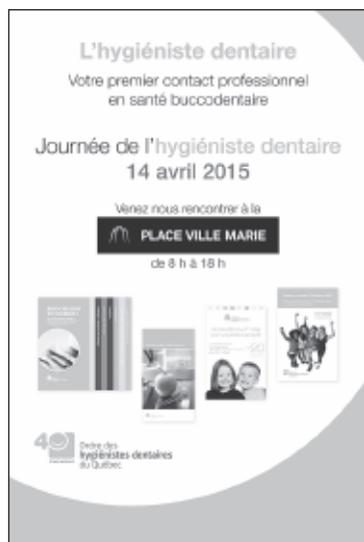
Rapport de la directrice générale et secrétaire



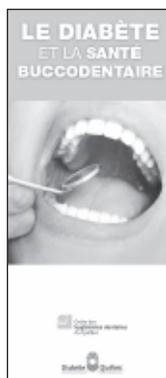
Nous avons le plaisir de vous présenter le quarante-et-unième rapport des activités de la direction générale et du secrétariat y incluant le rapport du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des admissions pour l'exercice 2015-2016 se terminant le 31 mars 2016. Comme les années précédentes, les administrateurs ont mené de front plusieurs chantiers importants tout en accomplissant leur mandat et leur mission de protection du public. Ce rapport annuel a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Chaque année, l'Ordre déploie des efforts afin de promouvoir la profession de l'hygiéniste dentaire. À cet effet, nous avons participé à plusieurs journées carrière de même qu'à plusieurs activités en CPE et Centre jeunesse emploi (CJE). De plus, afin de souligner la **Journée de l'hygiéniste dentaire**, le 14 avril 2015, plusieurs bénévoles se sont déplacés à la Place Ville Marie où l'Ordre avait un kiosque. L'Ordre tient à remercier chaleureusement les hygiénistes dentaires bénévoles qui ont participé aux activités ayant pour but de faire la promotion de la profession d'hygiéniste dentaire.



En mars 2016, l'Ordre a collaboré conjointement avec Diabète Québec pour un dépliant intitulé « Le diabète et la santé buccodentaire ».



SERVICE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSMISSION D'INFECTIONS HÉMATOGÈNES (SERTIH)

L'Ordre collabore depuis plusieurs années avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec). Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hématogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages. Depuis décembre 2010, l'Ordre siège au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat. Suite à une recommandation du Comité de l'inspection professionnelle, le Conseil d'administration a, lors de la séance du 13 novembre 2015, adopté le projet d'énoncé de position de l'OHDQ en rapport avec la pratique et les infections transmissibles par le sang.



Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

CESSATION TABAGIQUE

Depuis 2004, la collaboration de l'Ordre se continue avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans le plan québécois d'abandon du tabagisme. Cette année, la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac se déroulait du 17 au 23 janvier 2016 sous le thème « *Fumer, Souffrir, Mourir* ».

L'OHDQ est fier de contribuer activement chaque année à cette importante campagne de promotion de santé publique.

ACTIVITÉ D'AVRIL 2015

Pour l'Activité provinciale d'avril 2015, les administrateurs ont tenu à souligner le rôle de l'hygiéniste dentaire depuis 1975 par une affiche mentionnant « 40 ans d'expertise en prévention, nous sommes plus de 6 000 partenaires de votre santé, consultez-nous! ». De plus, à l'occasion du mois d'avril 2015, mois de la santé buccodentaire au Québec, une tournée provinciale de la présidente de l'Ordre, Madame Diane Duval, a été organisée. Ainsi, la présidente s'entretenait avec les membres lors de nombreux dîners-causeries, lesquels étaient précédés d'une formation sur les besoins des aînés en matière de soins d'hygiène buccodentaire.

Toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, Madame Duval a accordé plusieurs entrevues à des stations radiophoniques et aussi à des journaux locaux pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.



COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Au cours de l'exercice, le Commissaire a effectué des vérifications des sites Web des ordres professionnels et a notamment émis des recommandations suite à l'analyse de notre site Web. Nous avons donc saisi cette opportunité afin d'améliorer les informations relatives aux processus des reconnaissances des équivalences sur le site Web de l'Ordre.

Aussi, le Commissaire a procédé à une collecte de données en lien avec les mécanismes de reconnaissance des compétences des ordres professionnels. L'Ordre a répondu aux différentes demandes du Commissaire dans ce dossier.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE À DISTANCE

Les administrateurs ont fortement appuyé le projet d'offrir des activités de formation continue en ligne. Cet ambitieux projet a pour but de joindre le plus grand nombre d'hygiénistes dentaires qui exercent la profession dans les régions plus éloignées des grands centres. Les actions entourant ce projet se sont réalisées tout au long de l'exercice 2015-2016. Les formations continues à distance seront disponibles sur notre site Internet au printemps 2016.

FÉDÉRATION DES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES EN HYGIÈNE DENTAIRE

La Fédération des autorités réglementaires en hygiène dentaire est le regroupement des registraires des provinces canadiennes. Au cours de l'exercice financier, les organismes se sont réunis à deux (2) reprises. J'ai assisté, accompagnée de la vice-présidente, le 17 juin 2015 à une première rencontre à Victoria en Colombie-Britannique et le 15 septembre 2015 à Boston. Au cours de ces réunions, les membres ont discuté notamment des examens nationaux, de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, des rapports des provinces en lien avec les activités réglementaires et plus particulièrement des règlements permis sur permis et de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Cette mobilité des professionnels est une entente qui repose sur la reconnaissance des programmes en hygiène dentaire à travers le Canada. Dans le cadre de ces rencontres, l'Ordre a assuré, par sa participation, une vigie, et ce, dans son mandat de protection du public.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Dans un souci d'efficacité et de saine gouvernance, la *Politique de remboursement des dépenses admissibles* a été adoptée et encadre désormais les administrateurs, les membres des comités, les partenaires ainsi que les employés de l'Ordre. Par ailleurs, les gestionnaires de l'Ordre sont toujours à l'affût de nouvelles façons de faire ayant pour but de réduire les coûts liés aux opérations. Tous les employés de l'Ordre ont un souci de réduire le plus possible les dépenses sans pour autant diminuer le service de qualité aux membres.

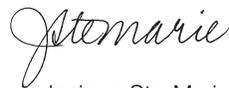
Au chapitre des ressources financières, nous finissons l'exercice 2015-2016 avec un surplus de 407 506 \$. Ce surplus permettra à l'Ordre, au cours de l'exercice, d'aller de l'avant avec certains chantiers importants tels que la planification stratégique des quatre (4) prochaines années, la refonte du site Internet, une plus grande offre de formation continue en ligne et l'augmentation des ressources humaines qui permettra l'avancement de ces travaux.

Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant pour l'exercice 2015-2016 sont présentés dans ce rapport.

CONCLUSION

La réalisation de tous ces travaux et dossiers d'envergure effectués durant cet exercice 2015-2016 est le fruit d'un travail d'équipe composée de personnes dédiées. Je désire remercier chaleureusement la présidente, les administrateurs du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur confiance à mon égard, le personnel de la permanence de l'Ordre, les membres siégeant à des comités ainsi que les différents collaborateurs pour leur apport et leur soutien. L'engagement, le professionnalisme et le dynamisme de tous ces acteurs ont fait avancer les différents dossiers. Sans aucun doute, ces avancements ont reçu un écho positif chez les membres.

La directrice générale et secrétaire,



Janique Ste-Marie, notaire

Personnel du siège social



De gauche à droite, rangée arrière : Marise Parent, Isabelle Caron, JINETTE Laparé, Nadine Caron, Adriana Elvira, Nancy Vallée, Marlène Harvey, Agathe Bergeron, Sophie Lecavalier
Rangée avant : Janique Ste-Marie, Walter Barboza
Absentes de la photo : Anna Maria Cuzzolini, Carolle Bujold et Louise Hébert

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	3
Résolutions	92

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS ET COMPOSITION DES COMITÉS

Les mandats de cinq (5) postes d'administrateurs arrivaient à échéance, trois (3) administratrices ont été réélues par acclamation :

- Madame Josée Tessier
Montréal et Laval (06 et 13)
- Madame Nicole Seminario
Montréal et Laval (06 et 13)
- Madame Mylène Chauret
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue (07 et 08)

Madame Anick Boulay a été élue par acclamation pour la région de l'Estrie et de la Montérégie (05 et 16) et Madame Manon L'Abbée a été élue par acclamation pour la région de Lanaudière et des Laurentides (14 et 15).

Madame Danielle Arcand a démissionné de son poste d'administrateur pour la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches (03 et 12) le 13 avril 2015. Malgré un processus afin de pourvoir le poste vacant au sein du Conseil d'administration, conformément à l'article 79 du *Code des professions*, celui-ci est demeuré vacant pour le reste de l'exercice 2015-2016.

L'assermentation des administrateurs a eu lieu avant la première réunion du Conseil d'administration le 29 mai 2015. Tel que requis aux termes de la réglementation, une copie du relevé du scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres le 24 mai 2015.

La première réunion de l'année s'est déroulée le 29 mai 2015 et les administrateurs ont procédé à la composition des comités statutaires et des autres comités.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur première réunion du 29 mai 2015, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2015-2016. Lors de la séance du Conseil d'administration tenue le 12 février 2016, les administrateurs ont unanimement résolu de tenir l'assemblée générale annuelle des membres le samedi 11 juin 2016.

Le rapport annuel 2015-2016 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle le 11 juin 2016.

GOUVERNANCE

Tout au long de l'exercice, les administrateurs ont été guidés par la réglementation en vigueur et par les bonnes pratiques de gouvernance, et ce, conformément aux politiques adoptées. Les administrateurs ont pu bénéficier, dès le début de l'exercice, d'une formation intitulée « La gouvernance de l'Ordre professionnel au cœur de sa mission de protection du public ».

Les administrateurs ont adopté de nouvelles politiques de gouvernance : la *Politique sur la délégation d'autorité à la directrice générale et secrétaire*, la *Politique sur le mandat du président* et la *Politique concernant la nomination de l'auditeur*. Au cours de l'exercice, conformément aux différentes politiques de gouvernance, les administrateurs ont révisé la *Politique sur le mandat du Comité exécutif et du Conseil d'administration*. De plus, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs administratifs au Comité exécutif.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. De plus, ils ont convenu, dans le cadre d'une saine gestion, de procéder en cours d'année à une révision budgétaire. Ainsi, lors de la séance du 13 novembre 2015, les administrateurs ont révisé les états financiers. Finalement, le 19 mars 2016, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2016-2017.

RESSOURCES HUMAINES

Dès le début de l'exercice, il y a eu la mise en œuvre de la nouvelle structure salariale et de la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération* révisée adoptées à la fin de l'exercice précédent. La classification de certains postes s'est poursuivie au cours de l'exercice. À cet effet, l'Ordre était accompagné d'une firme spécialisée. Certains changements au niveau de la structure administrative ont été effectués de manière à optimiser les ressources humaines dans les différents services de l'Ordre.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les administrateurs ont convenu de l'importance d'effectuer une planification stratégique. Pour ce faire, ils ont formé un groupe de travail, lequel formulera des recommandations aux administrateurs du Conseil d'administration. Cette planification stratégique se fera au cours du prochain exercice.

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

Le 29 mai 2015, les administrateurs ont assigné Madame Diane Duval, HD, présidente, représentante au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et Madame Josée Tessier, vice-présidente de l'OHDQ au poste de déléguée au CIQ pour l'année 2015-2016.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 24 mai 2015, les membres ont majoritairement résolu de hausser le coût de la cotisation de la manière suivante : augmenter le coût de la **cotisation 2016-2017** de 1,5 % représentant cinq dollars et quarante-huit cents (**5,48 \$**), représentant l'équivalent de l'augmentation de l'indice du coût de la vie, soit un total de **370,88 \$** pour la cotisation régulière et de 185,44 \$ pour les nouveaux diplômés et les membres retraités. De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CSST) et pour les nouveaux membres étudiants (diplômés).

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	7
Réunions extraordinaires	5
Résolutions	185

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 8 avril 2015, le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 405 personnes du tableau des membres, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences des articles 46 *paragraphe 2°* et 85.3 *paragraphe 1°* du *Code des professions*, du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	1
Nombre de membres devant effectuer des heures de formation continue d'une durée maximale de cinquante (50) heures	2
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminution du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	1
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	1
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	0
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	3

Suite à des recommandations du Comité de l'inspection professionnelle et à la recommandation du Comité exécutif, les administrateurs ont adopté une nouvelle grille d'analyse pour les membres qui se réinscrivent au tableau des membres de l'Ordre après une absence de plus de cinq (5) ans conformément au *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*. Cette révision était nécessaire étant donné l'évolution de la pratique professionnelle et s'inscrit dans le mandat de protection du public de l'Ordre.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaisances de diplôme ou de formation	23
Non-reconnaisances de diplôme ou de formation	18
Fermetures de dossiers	67

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé une commandite d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250 \$) à une hygiéniste dentaire pour un stage au Cap Haïtien en Haïti.

SUIVIS DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Conformément à la *Politique de formation continue obligatoire*, des avis de non-respect ont été envoyés au cours du mois d'août 2015 à 321 membres n'ayant pas accompli les heures obligatoires. De plus, un avis de sanction a été envoyé à 64 membres et ces dossiers ont été transférés au Comité d'inspection professionnelle.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres au 31 mars 2016 :	6 150
Nombre de membres actifs :	6 118
Membres retraités :	27
Membres à vie : (inclus dans le nombre de membres)	5
Nombre de réinscriptions au tableau en cours d'exercice :	224
Nombre de délivrances de permis :	341
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	304
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	0
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	25
Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec :	12
Nombre de délivrances de permis selon l'article 42.4 :	0
Nombre de radiations au tableau en cours d'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	405
Nombre de radiations à la demande d'un membre :	1
Nombre de radiations en vertu de l'article 133 :	1
Décès :	2

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	100
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	255
3 Capitale-Nationale	666
4 Mauricie	261
5 Estrie	209
6 Montréal	1 336
7 Outaouais	330
8 Abitibi	86
9 Côte-Nord	64
10 Nord-du-Québec	25
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	43
12 Chaudière-Appalaches	268
13 Laval	272
14 Lanaudière	351
15 Laurentides	402
16 Montérégie	1 285
17 Centre-du-Québec	154
Autre	43

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	6 014
Hommes	136

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants, leur permettant ainsi de recevoir **L'Explorateur** et le **Mots d'Ordre** et de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges	Nombre d'abonnés étudiants
Chicoutimi	85
Édouard-Montpetit	7
François-Xavier-Garneau	2
John Abbott	1
Maisonneuve	2
Outaouais	29
Saint-Hyacinthe	23
Trois-Rivières	1
Régional de Lanaudière à Terrebonne	8
Total : 158	

COTISATION 2015-2016

Pour l'exercice 2015-2016, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	365,40 \$	5 558
Nouveaux diplômés	182,70 \$	275
Nouveaux diplômés (1 ^{er} août au 30 nov.)	160,20 \$	38
Nouveaux diplômés (1 ^{er} déc. au 31 mars)	137,70 \$	17
Nouveaux membres	365,40 \$	12
Membres retraités	182,70 \$	27
Membres à vie	Nil	5
Cotisation supplémentaire	Nil	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

Rapport des admissions (suite)

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

De plus, l'Ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Voici le nombre de permis émis lors de l'exercice 2015-2016 :

	Nombre
Reçus	12
Acceptés	12
Refusés	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	304
Acceptées	304
Refusées	0

Demandes fondées sur l'article 42.4 du Code des professions (autorisation spéciale) permettant au Conseil d'administration d'autoriser une personne à exercer la profession.

	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0

L'Ordre n'a reçu aucune nouvelle demande fondée sur l'article 42.4 du Code des professions. Toutefois, une demande de renouvellement a été faite et acceptée.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	25
Acceptées	25
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	16
Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française (de ce nombre 5 permis sont devenus réguliers au cours de l'exercice)	16
Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	2
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	15

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors-Québec

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	0	1	0
Hors du Canada	1	0	0	1	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec **2**

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	1	0	0
Hors du Canada	18	0	6	0	13

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis **21**

À la fin de l'exercice 2014-2015, quatorze (14) demandes reçues n'avaient pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2015. Toutefois, au cours de l'exercice 2015-2016, treize (13) de ces demandes ont fait l'objet d'une décision au 31 mars 2016 et une (1) demande n'a pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2016. Cette personne est en attente de passer les évaluations pratiques au Cégep de Saint-Hyacinthe. **1**

Trois (3) demandes de modification de prescription ont été reçues au cours de l'exercice 2015-2016 et ces demandes n'ont fait l'objet d'aucune décision au 31 mars 2016. Ces personnes sont en attente de passer les évaluations pratiques au Cégep de Saint-Hyacinthe. **3**

Comité d'équivalence (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors-Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	1	6
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'**OHDQ** travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'**OHDQ** a élaboré des sessions d'information afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert quatre (4) sessions d'information. C'est donc dire que quarante-cinq (45) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

De ce fait, un groupe de dix-sept (17) dentistes formés à l'étranger a terminé à la fin août 2015 une formation d'appoint au Cégep de Trois-Rivières. De plus, un groupe de vingt-quatre (24) dentistes formés à l'étranger ont commencé une formation d'appoint en septembre 2015 au Cégep de Saint-Hyacinthe. Ces personnes termineront leur formation en août 2016. Cette formation donne accès au permis de pratique comme hygiéniste dentaire. Ces formations d'appoint favorisent l'intégration de ces dentistes formés à l'étranger sur le marché du travail québécois.

En conclusion, l'Ordre étant soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante, est aussi soucieux de la qualité des professionnels formés.

LE COMITÉ EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

Jocelyne Long, HD
Véronique S. Martin, HD
Guyline Vallée, HD
Marlène Harvey, HD, B.Ed., M.Adm., responsable et secrétaire du Comité d'équivalence

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	7
Recommandation	0
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	750
Visites portant sur la compétence professionnelle d'un membre	2
Nombre de rapports portant sur la compétence professionnelle d'un membre	2
Dossier transmis au Bureau du syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	0

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2015-2016

Le programme de surveillance générale 2015-2016 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2015 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de mars 2015 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;

- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, sept cent cinquante (750) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-quatre (54) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

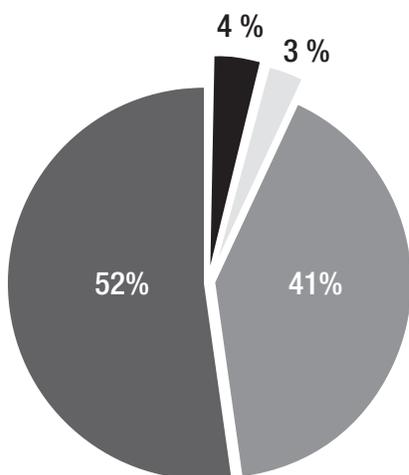
Vingt-deux (22) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Trois cent six (306) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Trois cent quatre-vingt-huit (388) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

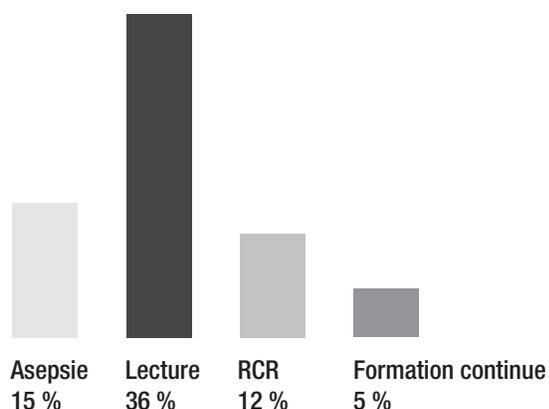
Pour trente-quatre (34) membres, la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés, mais présentaient certaines faiblesses.

Comité d'inspection professionnelle (suite)



PLAN D'ACTION

Modifications dans les mesures d'asepsie	111
Comptes rendus de lecture	270
Formations RCR	92
Formations continues liées au secteur d'activité	36
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0



AUTRES ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les membres et la secrétaire du Comité ainsi que les inspectrices ont :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leur fonction;

- Mis en place de nouveaux outils pour le programme de surveillance générale;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités ;
- Maximisé l'utilisation des technologies, notamment le courrier électronique et le site Web de l'Ordre, afin d'accroître l'efficacité des communications avec les membres;
- Suggéré des sujets au Comité de formation continue et professionnelle.

Les membres et la secrétaire du Comité ont :

- Assuré le suivi des membres concernés par l'article 7.1 (Sanction) de la *Politique de formation continue obligatoire*;
- Élaboré des outils pour les inspections particulières sur la compétence;
- Présenté le projet d'énoncé de position *Les infections transmissibles par le sang et la pratique de l'hygiéniste dentaire* au Conseil d'administration;
- Rédigé quatre chroniques pour la rubrique Inspection professionnelle de *L'Explorateur*;
- Suggéré des modifications pour l'éventuelle révision du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'OHDQ*;
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers.

Les inspectrices ont assisté à la formation de deux jours sur les techniques d'entrevue organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

La secrétaire du Comité a également siégé au sein du Comité directeur SERTIH et collaboré au Groupe directeur du Forum de l'inspection du CIQ de même qu'au groupe de travail pour la mise à jour du coffre à outils de l'inspection professionnelle de ce Forum. Elle a aussi participé à des formations du CIQ, dont la *Journée de l'inspection professionnelle* en mai 2015 et le *Colloque des dirigeants* en septembre 2015.

COMPOSITION DU COMITÉ

Véronique Dionne, HD, présidente du Comité
Sophie Campagna, HD
Julie Drolet, HD (jusqu'au 18 mars 2016)
Marie-Josée Dufour, HD
Sonia Petrilli, HD

Inspectrices

Carolle Bujold, HD, inspectrice
Anna Maria Cuzzolini, HD, inspectrice

Service de l'inspection professionnelle

Jinette Laparé, adjointe administrative
Agathe Bergeron, HD, Responsable de l'Inspection et la pratique professionnelle et secrétaire du Comité

Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du *Règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires*, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité a tenu trois (3) réunions.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du Comité :

- Les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires;
- La formation d'appoint pour les dentistes étrangers;
- La Commission de l'agrément dentaire du Canada;
- Les autres conditions et modalités de délivrance des permis;
- La *Politique de la formation continue obligatoire*;
- Les pratiques avancées en hygiène dentaire.

Lors de la séance du 7 décembre 2015, conformément à la réglementation, les membres ont notamment considéré les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis qui peuvent être imposées par un règlement de l'Ordre tel qu'un examen professionnel. À cet effet, les membres ont considéré l'ensemble des différents constats et ont majoritairement émis un avis favorable à l'imposition d'un examen aux finissants comme condition et modalité de délivrance d'un permis de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

Josée Tessier, HD, membre représentant de l'OHDQ et présidente du Comité

Chantal Coutu, HD, membre représentant de l'OHDQ (depuis le 29 mai 2015)

Isabelle Dion, HD, membre représentant la Fédération des cégeps (jusqu'au 21 octobre 2015)

Louise Brunelle, membre représentant le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Pierre Leblanc, membre représentant la Fédération des cégeps (depuis le 21 octobre 2015)

Francine Trudeau, HD, membre représentant la Fédération des cégeps

M^e Janique Ste-Marie, notaire, directrice générale et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du Comité

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires partout dans la province. Les hygiénistes dentaires, membres de ce comité, participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès de l'OHDQ, entre autres au choix des conférenciers.

Nombre de réunions	8
Recommandations	38

Encore une fois, les membres du CFCP ont élaboré un calendrier de formation continue pour les hygiénistes dentaires afin de répondre à leurs besoins et attentes dans l'actualisation de leurs compétences et afin de leur permettre de répondre aux exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Celle-ci, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008, exige d'accumuler quarante (40) heures de formation continue sur une période de deux (2) ans avec un minimum de dix (10) heures la première année, excluant les cinq (5) heures de lecture scientifique.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert neuf (9) différentes activités de formation continue.

COMPOSITION DU COMITÉ

Sophia Baltzis, HD

(jusqu'au 28 janvier 2016)

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD

Christine Thibault, B.Sc, HD

Sophie Lecavalier, Responsable des Communications et secrétaire du Comité

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de villes	Nombre d'heures	Nombre de membres participants
L'hygiéniste dentaire face à l'ère de l'implantologie	2	3	50
Notions de gestion des problèmes muco-gingivaux	2	6	72
Le développement du jugement professionnel de l'hygiéniste dentaire basé sur les évidences scientifiques – données probantes; modernisation de la profession	6	3	340
Les drogues : savoir plus, risquer moins	7	3	327
Évaluer le risque carieux et parodontal pour un suivi moderne de vos patients	9	6	223
Évaluer et traiter la carie dentaire selon la détermination du risque : intégration d'un processus d'évaluation du risque à la carie dentaire et exercices pratiques avec études de cas	5	3	254
Améliorer la santé des aînés par la santé dentaire : la mise en place d'un protocole buccodentaire	4	3	225
Formation RCR – Cardio-secours – adultes-enfants / DEA	7	4	330
Évaluation du risque parodontal : Une approche clinique centrée sur le client (Symposium)	1	3	97
Total des participants			1 918

Rapport du Bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé en vertu du *Code des professions du Québec*, le Bureau du syndic de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* veille et s'assure du respect des dispositions du *Code des professions* et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions* faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic informe le Comité d'inspection professionnelle lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par un professionnel ou sa compétence professionnelle doit faire l'objet d'une inspection (article 121.1 du *Code des professions*).

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient, de même que ceux qu'il communique au sein de l'Ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Syndique : **Louise Hébert**, HD

Syndique adjointe : **Julie Boudreau**, HD (nommée le 13 février 2016)

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

DISCIPLINE

Nombre de demandes d'enquêtes disciplinaires reçues	6
Nombre de membres visés	6
Nombre de dossiers ouverts	4
Nombre de dossiers référés par l'inspection professionnelle	0
Nombre de dossiers d'enquêtes complétées (Deux (2) dossiers de l'exercice 2014-2015 et trois (3) dossiers de l'exercice 2015-2016)	5
Nombre de demandes d'enquêtes non retenues	2
Nombre de décisions de ne pas porter plainte au Conseil de discipline	3
Nombre de décisions de porter plainte au Conseil de discipline (Dépôt de deux (2) plaintes disciplinaires visant un membre)	2
Nombre de dossiers réglés par conciliation	1
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE ET USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, le syndic peut également enquêter sur toutes les demandes d'enquêtes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires ou qui usurpent le titre réservé d'hygiéniste dentaire (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

USURPATION DU TITRE RÉSERVÉ

Nombre de demandes d'enquêtes d'usurpation du titre réservé reçues	1
Nombre de dossiers d'enquêtes d'usurpation du titre réservé ouverts	1
Nombre de dossiers d'enquêtes d'usurpation du titre réservé complétés	1
Nombre de poursuites pénales intentées pour usurpation du titre réservé	0

Rapport du Bureau du syndic (suite)

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nombre de demandes d'enquêtes reçues portant sur l'exercice illégal	2
Nombre de dossiers d'enquêtes portant sur l'exercice illégal complétés (dossiers de l'exercice 2014-2015)	2
Nombre de dossiers d'enquêtes non retenus	2
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal de l'exercice 2014-2015 déclarant l'intimé coupable	3
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal de l'exercice 2013-2014 déclarant l'intimé coupable	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal de l'exercice 2012-2013 déclarant l'intimé coupable	1
Nombre de jugements à venir portant sur l'exercice illégal de l'exercice 2013-2014	1
Nombre de dossiers portant sur l'exercice illégal demeurant ouverts au 31 mars 2016	0
Total des amendes imposées suite aux jugements rendus en cours d'exercice	31 500 \$

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

VÉRIFICATION DES PERSONNES NON INSCRITES AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU QUÉBEC AU 1^{er} AVRIL 2015

Il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'Ordre au 1^{er} avril 2015 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Au cours de l'exercice, la syndique a assisté à la Journée des syndicats tenue le 11 juin 2015 et au Colloque des dirigeants des ordres professionnels du 3 au 5 septembre 2015.

AUTRES

La syndique a rédigé des articles dans la revue *L'Explorateur* ayant pour sujet l'évolution du rôle du syndic dans le cadre du 40^e anniversaire de la profession d'hygiéniste dentaire en 2015. Un second article sur le rôle du syndic a été également publié dans ladite revue.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Bien que l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* possède un règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, il n'est pas mis en application; l'hygiéniste dentaire ne facturait pas directement le client.

Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Nombre d'audience du Conseil de discipline	1
Nombre de plaintes disciplinaires portées devant le Conseil de discipline par la syndique (visant un même membre)	2
Nombre de décisions rendues par le Conseil de discipline dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
Nombre de décisions du Conseil de discipline imposant une sanction	1
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	0
Nombre de décisions en appel du Tribunal des professions	0

NATURE DE LA PLAINTE

Nombre de chefs d'infraction en contravention aux articles 114 et 122 du <i>Code des professions</i> (Chapitre C-26)	3
--	---

NATURE DE LA SANCTION IMPOSÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Radiation provisoire	1
Réprimande	0
Amende	0
Condamnation de l'intimée au paiement des déboursés	1

COMPOSITION DU CONSEIL

M^e Irving Gaul, avocat
Président
(Jusqu'au 13 juillet 2015)

M^e Pierre Sicotte, avocat
(Président nommé par le Bureau des présidents de conseils de discipline – Audition du 24 août 2015)

Julie Boudreau, HD
(Jusqu'au 13 février 2016)

Louise Bourassa, HD

Louise Grenier, HD

Marcel Langlois, HD

Hélène St-Cyr, HD

M^e Janique Ste-Marie, notaire, Directrice générale et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du Conseil

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, un Comité de révision est formé au sein de l'Ordre.

Ce Comité a pour fonction de donner à toute personne qui, ayant demandé la tenue d'une enquête au syndic, demande un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de réunions du Comité	0
Nombre de demandes d'avis reçues	0
Nombre de demandes présentées hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic ou syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant au syndic de référer le dossier au Comité d'Inspection professionnelle	0

COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Lavoie, HD

Maryse Quesnel, HD

Francine Boivin, Dt.p. MAP, Administratrice nommée

Constance Leduc, Administratrice nommée

Carole Lemire, inf. M.Éd., Administratrice nommée

André Roy, Administrateur nommé

M^e Janique Ste-Marie, notaire, Directrice générale et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du Comité

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en Techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2015-2016 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'OHDQ inscrits au programme de Techniques d'hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

Comité des bourses (suite)

LAURÉATS 2015-2016

Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des neuf (9) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2015-2016 sont :

Cégep de Chicoutimi :	Sarah Boily
Collège de Maisonneuve :	Sophie Paquin-Petitjean
Cégep Édouard-Montpetit :	Maria Mercedes Valettini
Cégep Garneau :	Josiane Farly
Collège John Abbott :	Yuko Sakamoto
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne :	Alexie Doyon
Cégep de l'Outaouais :	Johane Allard
Cégep de Saint-Hyacinthe :	Jessica Blanchette
Cégep de Trois-Rivières :	Joanie Naud

Chacun des lauréats a reçu une bourse de trois cents dollars (300 \$) offerte par notre partenaire, la Banque Nationale.

Le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante de la bourse offerte par l'OHDQ. Le hasard, pour 2015-2016, a favorisé madame **Joanie Naud**, HD, diplômée du Cégep de Trois-Rivières, qui a remporté cette bourse de cinq cents dollars (500 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collègue.

Prix Racine

Le Comité a décerné le prix **Racine** à madame **Élaine Bertrand**, HD, pour son article « *La grossesse et ses répercussions sur la cavité buccale* » publié dans l'édition de juillet 2014 du magazine **L'Explorateur**. Madame Bertrand a obtenu un bon cadeau de la *Forfaiterie* d'une valeur de sept cents dollars (700 \$), offert gracieusement par l'OHDQ.

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Bertrand, pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1^{re} année :

Andrée Labelle

Cégep régional de Lanaudière
à Terrebonne

2^e année :

Aucune candidature

3^e année :

Johane Allard

Cégep de l'Outaouais

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$) a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2016 du magazine **L'Explorateur**.

Félicitations à toutes nos gagnantes!

COMPOSITION DU COMITÉ

Diane Duval, HD, Présidente

Francine Demeules, HD, Administratrice

Mélanie Desmarais, HD, Administratrice

Maryse Lessard, HD, Administratrice

Constance Leduc, Administratrice nommée

M^e Janique Ste-Marie, notaire, Directrice générale et secrétaire de l'OHDQ, secrétaire du Comité

Comité des publications

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'**OHDQ**. Pour y arriver, le Comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique **L'Explorateur** comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration;
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration. À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2015-2016. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- Les maladies rares
- Édition spéciale : 40^e anniversaire de la profession
- Blanc
- La fatigue

COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD

Bibiane Gagnon, HD

Éloïse Lafrenière, HD

Martine Plante, HD

Sophie Lecavalier, Responsable des Communications et secrétaire du Comité



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation

de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



FRANÇOIS MÉNARD, CPA

Par : François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 1^{er} juin 2016

Résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	2 033 200 \$	2 035 826 \$	1 949 760 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	62 400	63 056	60 458
Abonnements des étudiants	4 400	6 020	3 540
Droits d'admission	55 200	56 430	53 130
Droits de réadmission	94 300	99 715	115 785
Droits d'équivalence	20 200	15 625	19 550
Formation continue	134 600	123 615	87 185
Congrès	---	---	470 429
Commandites	24 500	23 000	24 000
Publications	84 000	102 980	79 890
Placements	31 000	32 836	37 764
Amendes	25 500	33 695	24 040
Divers	61 500	66 659	45 935
	2 630 800	2 659 457	2 971 466
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	880 800	801 222	960 367
Conseil d'administration (Annexe 2)	76 800	77 041	63 399
Comité exécutif (Annexe 3)	143 800	137 110	136 215
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	364 500	327 884	325 714
Comité de la formation (Annexe 5)	5 200	1 779	309
Comité des finances (Annexe 6)	1 400	---	319
Comité de formation continue (Annexe 7)	359 200	326 671	698 653
Comité des équivalences (Annexe 8)	89 000	84 269	82 866
Comité des publications (Annexe 9)	178 700	156 685	184 514
Comité sur le développement de la profession (Annexe 10)	26 800	19 884	---
Plan stratégique (Annexe 11)	261 000	180 490	140 944
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 12)	143 000	138 916	108 046
	2 530 200	2 251 951	2 701 346
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	100 600 \$	407 506 \$	270 120 \$

Évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Affecté aux Immobilisations	Non affecté	2016 \$	2015 \$
SOLDE AU DÉBUT	73 678 \$	1 357 631 \$	1 431 309 \$	1 161 189 \$
Excédent des produits sur les charges	(63 820)	471 326	407 506	270 120
Acquisition d'immobilisations	12 537	(12 537)	---	---
SOLDE À LA FIN	22 395 \$	1 816 420 \$	1 838 815 \$	1 431 309 \$

Bilan

31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	2 430 780 \$	2 273 762 \$
Placements temporaires (note 4)	679 990	431 918
Débiteurs	129 316	122 941
Intérêts à recevoir	8 796	12 911
Frais payés d'avance	131 042	124 488
	3 379 924	2 966 020
PLACEMENTS (note 4)	1 393 974	1 169 978
PLACEMENTS – Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	22 395	73 678
	4 846 293 \$	4 259 676 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	262 940 \$	237 610 \$
Produits perçus d'avance	2 694 538	2 540 757
	2 957 478	2 778 367
ACTIF NET		
Affecté aux immobilisations	22 395	73 678
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
Non affecté	1 816 420	1 357 631
	1 888 815	1 481 309
	4 846 293 \$	4 259 676 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION




Administratrices

Flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	407 506 \$	270 120 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	63 820	102 873
	471 326	372 993
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(6 375)	(68 665)
Intérêts à recevoir	4 115	(621)
Frais payés d'avance	(6 554)	33 467
Créditeurs	25 330	(47 423)
Produits perçus d'avance	153 781	69 239
	170 297	(14 003)
	641 623	358 990
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(472 068)	(92 501)
Acquisition d'immobilisations	(12 537)	(38 904)
	(484 605)	(131 405)
VARIATION DES LIQUIDITÉS	157 018	227 585
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 273 762	2 046 177
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 7)	2 430 780 \$	2 273 762 \$

Notes complémentaires

31 mars 2016

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	20 %
Informatique	33 %

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

- selon l'utilisation : postes et messageries
imprimerie et photocopie
fournitures de bureau
- selon la superficie utilisée : loyer et frais incidents
divers

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4. PLACEMENTS

	JVM	2016	2015
Placements totaux, taux variant entre 1,75 % et 3,50 %	2 092 715 \$	2 073 964 \$	1 601 896 \$
Placements temporaires	682 543	679 990	431 918
Placements échéant à long terme	1 410 172 \$	1 393 974 \$	1 169 978 \$

5. IMMOBILISATIONS

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Mobilier de bureau	69 450 \$	67 675 \$	1 775 \$	2 450 \$
Informatique	189 295	168 675	20 620	71 228
	258 745 \$	236 350 \$	22 395 \$	73 678 \$

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2016

6. CRÉDITEURS

	2016 \$	2015 \$
Créanciers	105 009 \$	125 194 \$
Frais courus	53 435	40 582
Salaires courus	104 496	71 834
	262 940 \$	237 610 \$

7. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

	2016 \$	2015 \$
Encaisse	2 430 780 \$	2 273 762 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 novembre 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 s'établit à 411 125 \$. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants:

2017 – 145 883 \$; 2018 – 159 145 \$; 2019 – 106 097 \$.

L'ordre possède une option de renouvellement d'une durée de 5 ans.

De plus, l'Ordre s'est engagé par 2 contrats de location exploitation échéant entre décembre 2020 et mars 2021. Les loyers globaux à payer se chiffrent à 48 984 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 s'établit à 43 358 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont :

2017 – 8 906 \$; 2018 – 8 906 \$; 2019 – 8 906 \$; 2020 – 8 906 \$; 2021 – 7 734 \$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

10. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Loyer et frais incidents	Postes et messagerie	Imprimerie et photocopie	Fournitures de bureau	Divers	2015
Inspection professionnelle	38 387 \$	17 430 \$	521 \$	1 218 \$	3 060 \$	60 616 \$
Formation continue	57 580	4 073	781	1 827	3 514	67 775
Équivalences	19 193	1 211	260	609	1 415	22 688
Publications	19 193	1 211	260	609	1 415	22 688
Syndic	9 597	714	215	305	991	11 822
	143 950 \$	24 639 \$	2 037 \$	4 568 \$	10 395 \$	185 589 \$

	Loyer et frais incidents	Postes et messagerie	Imprimerie et photocopie	Fournitures de bureau	Divers	2016
Inspection professionnelle	38 830 \$	8 139 \$	- \$	2 680 \$	5 435 \$	55 084 \$
Formation continue	58 245	4 957	1 734	2 074	1 002	68 012
Équivalences	19 415	-	-	2 543	8 582	30 540
Publications	19 415	-	-	2 542	396	22 353
Syndic	9 708	-	-	1 333	612	11 653
	145 613 \$	13 096 \$	1 734 \$	11 172 \$	16 027 \$	187 642 \$

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	362 000 \$	343 364 \$	402 934 \$
Abonnements	1 400	713	466
Agrément dentaire	35 500	35 224	34 898
Assurances générales et taxes	800	634	605
Conseil interprofessionnel du Québec	29 000	31 001	31 368
Cotisations et affiliations	2 300	2 511	2 744
Entretien et réparations – équipements	3 300	2 774	2 940
Formation de personnel	6 000	5 925	3 049
Fournitures de bureau et papeterie	7 500	5 743	1 836
Frais d'imprimerie et photocopies	8 000	4 371	32 601
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	14 500	6 785	6 094
Frais divers	6 200	3 354	3 508
Frais de poste et messagerie	9 000	7 698	22 461
Informatique	52 800	44 693	34 822
Frais bancaires	67 000	71 343	57 799
Location d'équipements	7 500	6 149	6 191
Loyer et frais incidents	50 000	49 477	47 983
Rapport annuel	4 500	3 991	3 557
Services professionnels	150 700	109 446	158 105
Téléphone et service téléphonique	2 800	2 206	3 533
Amortissement des immobilisations	60 000	63 820	102 873
	880 800 \$	801 222 \$	960 367 \$
ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Honoraires de présence	37 200 \$	40 055 \$	24 862 \$
Frais de déplacement	21 600	21 443	20 410
Frais de repas	3 500	2 471	2 598
Assurances responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 200	88	2 669
Formation	8 900	8 206	252
Divers	2 400	3 034	10 864
	76 800 \$	77 041 \$	63 399 \$

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires présidence	101 000 \$	105 177 \$	76 733 \$
Charges sociales de l'employeur	---	---	18 931
Déplacements présidence	24 000	21 589	22 319
Honoraires de présence du comité	11 200	8 040	8 135
Frais de déplacement du comité	5 500	1 404	5 322
Divers	2 100	900	4 775
	143 800 \$	137 110 \$	136 215 \$
ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	254 000 \$	239 430 \$	225 639 \$
Frais de déplacement	39 900	30 292	32 995
Honoraires de présence du comité	3 400	3 078	2 895
Fournitures de bureau	---	2 680	1 739
Loyer et frais incident	62 500	38 830	38 870
Frais de postes et messagerie	---	8 139	17 430
Divers	4 700	5 435	6 146
	364 500 \$	327 884 \$	325 714 \$
ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires de présence	2 400 \$	1 266 \$	200 \$
Divers	2 800	513	109
	5 200 \$	1 779 \$	309 \$
ANNEXE 6 - COMITÉ DES FINANCES			
Honoraires de présence	600 \$	---	225 \$
Divers	800	---	94
	1 400 \$	---	319 \$

Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2016

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
ANNEXE 7 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	153 000 \$	143 960 \$	169 676 \$
Honoraires de présence du comité	3 000	2 452	1 525
Frais de déplacement	1 800	1 383	1 119
Formation continue	121 600	107 242	61 825
Congrès	---	---	382 893
Divers	1 200	1 002	2 788
Frais bancaires	3 000	3 622	13 840
Frais de postes et messagerie	---	4 957	4 073
Frais d'imprimerie et photocopies	---	1 734	781
Fournitures de bureau	---	2 074	1 827
Loyer et frais incidents	75 600	58 245	58 306
	359 200 \$	326 671 \$	698 653 \$

ANNEXE 8 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Salaires et charges sociales	51 000 \$	52 082 \$	42 274 \$
Charges sociales de l'employeur	---	---	9 064
Honoraires de présence du comité	1 600	1 353	390
Frais de déplacement	800	294	---
Fournitures de bureau	---	2 543	2 080
Loyer et frais incidents	25 600	19 415	19 435
Divers	10 000	8 582	9 623
	89 000 \$	84 269 \$	82 866 \$

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
ANNEXE 9 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	61 500 \$	57 189 \$	56 340 \$
Honoraires de présence du comité	2 100	1 330	985
Frais de déplacement	1 200	1 099	990
Fournitures de bureau	---	2 542	2 080
Loyer et frais incidents	25 500	19 415	19 435
Divers	---	396	1 378
Explorateur			
Frais de production	60 000	53 032	64 092
Frais de poste	28 400	21 682	26 169
Mots d'Ordre			
Frais de production	---	---	3 692
Frais de poste	---	---	9 353
	178 700 \$	156 685 \$	184 514 \$
ANNEXE 10 - COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	23 000 \$	17 817 \$	---
Frais de déplacement	1 500	605	---
Honoraires de présence du comité	1 600	1 198	---
Divers	---	264	---
	26 800 \$	19 884 \$	---
ANNEXE 11 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration du plan stratégique	147 000 \$	78 555 \$	16 528 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	42 000	41 986	43 774
Impression et autres	58 800	54 768	35 240
Promotion au public			
Activités provinciales	1 400	1 706	31 482
Placement média	11 800	3 475	13 920
	261 000 \$	180 490 \$	140 944 \$

Renseignements complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2016

	BUDGET \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
ANNEXE 12 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE			
BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	3 400 \$	5 311 \$	8 077 \$
Charges sociales de l'employeur	---	---	1 122
Honoraires de présence	22 000	24 531	15 500
Fournitures de bureau	---	1 333	1 233
Frais de déplacement	6 500	667	3 965
Loyer et frais incidents	12 600	9 708	9 718
Divers	5 500	5 054	2 778
	50 000	46 604	42 393
BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE	42 000	44 277	47 299
CONSEIL DE DISCIPLINE	51 000	48 035	18 354
COMITÉ DE RÉVISION	---	---	---
	143 000 \$	138 916 \$	108 046 \$



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com